

*République Française**Ville de Clamecy***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du mercredi 17 septembre 2025 à 18 h**

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 septembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et à Mme FAULE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2025-119 : COUPES DE L'EXERCICE 2026

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts :
 - le martelage des parcelles 15, 19 et 20 au titre de l'exercice 2026,
 - la mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications de l'année 2026,
- Au profit de l'affouage 2025-2026 :
 - **DEMANDE** à l'Office National des Forêts le martelage et la délivrance de l'éclaircie de la parcelle 5 ainsi que du taillis et des petites futaies sur les couloirs d'exploitation de la parcelle 22,
 - **DÉCIDE** que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité de 3 garants : Messieurs Yves BIERE, Jean-Claude BIZET et Marcel SIMIER,
 - **FIXE** le nombre de lots à 60, le montant de la redevance à 30 € TTC par lot ainsi que les délais d'exploitation suivants :
 - Fin d'abattage : 15 avril 2026
 - Fin de débardage : 15 octobre 2026

- Au profit de l'affouage 2027-2028 :
 - **DEMANDE** à l'Office National des Forêts le martelage et la délivrance des houppiers des parcelles 15, 19 et 20,
 - **DÉCIDE** que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité de 3 garants : Messieurs Yves BIERE, Jean-Claude BIZET et Marcel SIMIER,
 - **FIXE** les délais d'exploitation suivants :
 - Fin d'abattage : 15 avril 2028
 - Fin de débardage : 15 octobre 2028

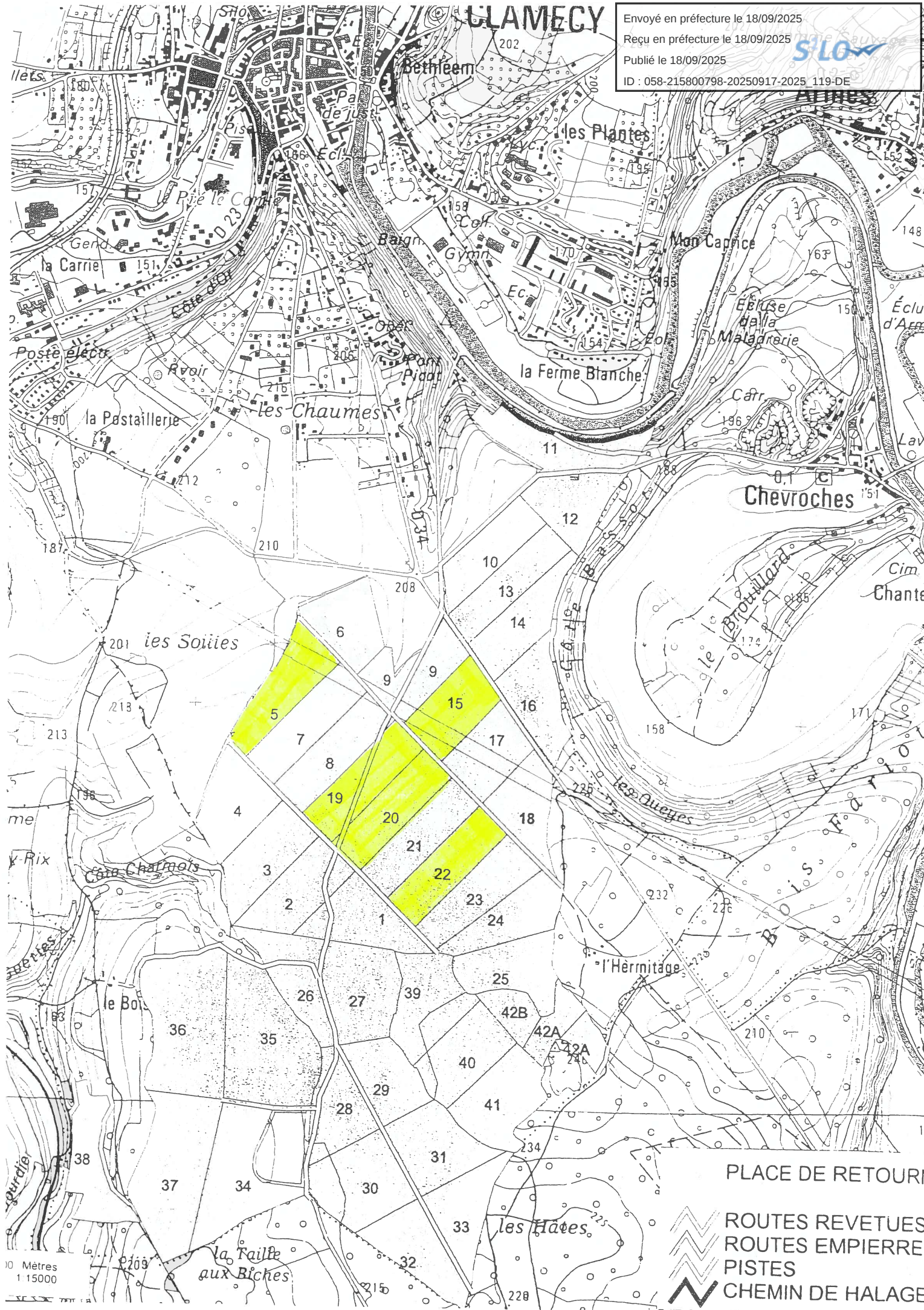
Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire

CLAMECY

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 058-215800798-20250917-2025_119-DE



PLACE DE RETOUR

- ROUTES REVETUES
- ROUTES EMPierre
- PISTES
- CHEMIN DE HALAGE